



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention SDIS – Bâtiment 3, Rue des Trois Frères Le Cornec

DEL-2020-005

Numéro de la délibération : 2020/005

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 20/01/2020

Date de convocation du conseil : 14/01/2020

Date d'affichage de la convocation : 14/01/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentées : Mme Chantal GASTINEAU par M. Jacques PERAN, Mme Stéphanie GUEGAN par M. Michel GUILLEMOT.

Étaient absents : M. Eddy RENAULT, Mme Emilie CRAMET.

Convention SDIS – Bâtiment 3, Rue des Trois Frères Le Cornec

Rapport de Alexandra LE NY

Le SDIS a sollicité la Ville de Pontivy afin d'utiliser la maison désaffectée, sise 3, Rue des Trois Frères Le Cornec à PONTIVY afin d'y réaliser des manœuvres dans le cadre de la formation de maintien des acquis ou de formation initiale au profit des sapeurs-pompiers. Les manœuvres se limiteront à l'utilisation de fumée froide (pas de feu) et à des manœuvres d'accessibilité avec des échelles à main.

La ville de Pontivy, propriétaire du bâtiment, s'engage à mettre à disposition cette maison désaffectée pour les besoins des Sapeurs-Pompiers, en sachant que ce bien est destiné à l'avenir à la démolition dans le cadre du projet de « Poumon vert ».

Nous vous proposons :

- D'autoriser Madame la Maire à signer cette convention avec le SDIS du Morbihan.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 21 janvier 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**